

Procès-verbal de l'Assemblée 2013 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Vendredi 21 juin 2013, à 19h30, Salle paroissiale de Courtételle

Le président de l'assemblée, Jean-François Wälchli, ouvre la 41^e assemblée ordinaire de SVRJS à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux délégués des clubs, aux médias, ainsi qu'aux trois membres membres d'honneur qui ont répondu présents à l'invitation : Serge Jubin, Jocelyne Caccivio et Raymond Vernier

Le président précise que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 20 des statuts. L'ordre du jour ainsi que plusieurs documents (rapports, comptes, budget, etc.) ont été adressés aux clubs. Ils sont à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2012-2013, l'association SVRJS compte 22 clubs, 1103 licences soit 4 de plus que la saison précédente ; 86 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts, qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 41 délégués sont présents, représentant 19 clubs.

Clubs excusés : VB Péry, Sixième Set et Sport Gym Porrentruy

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.-.

Autres excuses :

membre du comité : Debora Hirschi;

mandataire : Bérénice Willemin;

membres d'honneur : Raoul Voirol, Gilbert Frieden et Rémy Evalet;

membres de la commission de jugement des recours : Jean-Pierre von Kaenel et Marc-Olivier Rüfli;

invité : Martin Raeber, chef d'unité du service des sports du Jura Bernois.

2. Salutations et accueil

Jean-François Wälchli remercie vivement les délégués d'avoir accepté de consacrer une soirée à la bonne marche de notre association.

Il rappelle que l'association est sans président depuis la démission de Serge Jubin en décembre dernier. Malgré cela le championnat s'est déroulé normalement grâce au travail du comité et des mandataires. Il ne faudrait toutefois pas laisser ces personnes s'essouffler : il s'agira dans un premier temps de nommer un(e) président(e) (point 11 de l'ordre du jour).

Il souhaite des débats fructueux, dans un état d'esprit serein.

3. Discours des invités

Aucun invité n'étant présent, il n'y a donc pas de discours.

4. Election des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : Florence Blank de FS Glovelier et Benoit Gogniat de VFM.

5. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 15 juin 2012 à Malleray

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure aux pages 3 à 11 du fascicule de convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

Toutefois il y a eu un oubli dans le relevé des élections : il manque le nom du club suppléant à la vérification des comptes. Le représentant du VBC Tramelan confirme que c'est son club qui a été nommé à cette charge.

Personne ne demandant des corrections au PV, Jean-François Wälchli propose de l'accepter tel quel et remercie le secrétaire, Vincent Brêchet.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2012 est accepté.

6. Rapport annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de convocation. Jean-François Wälchli propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du comité de Swiss Volley Région Jura-Seeland rédigé par Harmonie Mizel (page 11);
- représentant des arbitres (Debora Hirschi) (page 15);
- du responsable du secteur compétition (Claude Devanthéry) (page 12);
- du président de la Commission de jugement des recours (pas de rapport, car il n'y a pas eu d'affaire à traiter);
- de la responsable mini volley (Bérénice Willemin) (page 13);
- des entraîneurs SAR (Damien Bélet) et des Volley Jumpers (Jean-Daniel Bolgiani) (page 14).
- Benoit Gogniat lit un bref rapport rédigé par la CJR, faisant état de son absence d'activité durant la saison écoulée.

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

7. Comptes 2012-2013

Ils figurent aux pages 16 et 17 de la brochure.

Patricia Schaller rappelle que le budget prévoyait Fr. 95'940.- de charges et que ces dernières ne se sont finalement élevées qu'à Fr. 75'835.-.

Du côté des recettes, la prévision des produits s'élevait à Fr. 90'940.- et que ceux-ci ne se sont élevés qu'à Fr. 78'858.-. Finalement, le résultat est meilleur que prévu puisque le déficit prévu (Fr. 5'000.-) a finalement été transformé en un bénéfice de Fr. 3'023.-.

La caissière explique les principales différences par rapport au budget :

Compte 3300 Plan stratégique SVRJS

La mise en œuvre du plan stratégique a été moins rapide que prévu, ce qui explique que le budget 2012-13 n'a pas été utilisé entièrement.

Compte 3501 SAR, secteur masculin

Absence d'activité SAR garçons durant la saison 2012-13.

Compte 3502 SAR + Volley 1Jumpers secteur féminin - dépenses

Les dépenses liées à l'activité SAR C ont respecté le budget avec Fr. 5854.35 sur les Fr. 6000.- à disposition.

L'activité Volley Jumpers n'a engendré que Fr. 1195.- de charges, grâce à la mise à disposition gratuite d'un entraîneur par le club de VFM. L'absence de compétition dans cette catégorie explique également le faible coût.

Compte 4104 Plan stratégique, cotisation de financement

Les cotisations de financement du plan stratégique ont été remboursées aux clubs du fait de dépenses inférieures à Fr. 5000.- pour la saison 2012-13.

Jean-François Wälchli donne la parole à Stéphane Berbiér qui, au nom des deux clubs vérificateurs des comptes (le VBC Delémont et la SG Courtételle), donne lecture du rapport de vérification.

Ce rapport relève l'excellent travail fourni par Patricia Schaller.

C'est donc sans autres remarques et à l'unanimité que les comptes sont acceptés et que décharge en est donnée à la caissière et au comité.

Des applaudissements accompagnent les remerciements adressés à la caissière pour son excellent travail.

8. Admissions / Démissions / Exclusions

Nous n'avons malheureusement pas d'admission de club mais non plus pas de démission de telle sorte que le nombre de clubs se maintient à 22.

Un changement de nom : Avenir Porrentruy, s'appelle désormais Sport Gym Porrentruy.

9. Attribution des titres 2012/2013

C'est toujours un moment agréable : SVRJS fête ses champions et leur offre un ballon officiel... C'est l'affaire du responsable du calendrier et de la coupe, Roland Zbinden, et du responsable des compétitions, Claude Devanthery.

Roland Zbinden cite les champions «mini », qui ont déjà eu droit à leur cérémonie protocolaire – en mars à Bienne au terme du dernier tournoi.

Sont donc champions :

Mini M13 filles	: BMV 92		
Mini M15 filles	: VBC Porrentruy		
Dames M15	: VBC Porrentruy		
Dames M17	: VFM	Hommes M17	: VBC La Suze
Dames M19	: VBC Porrentruy	Hommes M19	: Volleyboys Bienne
Dames M23	: BMV 92	Hommes M23	: VBC Nidau
Dames 4 ^e ligue	: BMV92		
Dames 3 ^e ligue	: Volleyboys Bienne		
Dames 2 ^e ligue	: BMV92 (a renoncé à sa promotion en première ligue nationale)		
Hommes 3 ^e ligue	: VBC Porrentruy (a renoncé à sa promotion en 2e ligue)		
Hommes 2 ^e ligue	: VBC La Suze (a renoncé à sa promotion en première ligue nationale et c'est Delémont classé 3 ^e qui accède en 1LN).		

Vainqueurs de la Coupe Jura-Seeland :

Dames	: BMV92	Hommes	: VBC La Suze.
-------	---------	--------	----------------

10. Présentation du championnat régional 2013/2014

Claude Devanthery présente le futur championnat.

Le mode de championnat est le même que la saison écoulée pour la plupart de ligues, c'est-à-dire un championnat se déroulant sur 2 tours. Création d'une 5^e ligue dames.

Exceptions :

Deuxième ligue hommes : après un tour simple séparation en deux groupes (promotion et relégation).

Sven Tschanz du VBC Nidau s'étonne du retour à ce système alors que lors de la séance des présidents de janvier la tendance avait montré une nette opposition.

Claude Devanthery s'est lui-même étonné du résultat du sondage effectué auprès des clubs intéressés : certains ont changé d'avis et d'autres n'ont tout simplement pas répondu. La majorité s'en est trouvée inversée. Le comité était plutôt opposé à ce changement mais a tenu à respecter la volonté populaire.

Le responsable des compétitions constate avec une certaine inquiétude la régression du nombre des équipes juniors malgré un grand nombre d'équipes dans les catégories minis. Que deviennent ces jeunes si on ne leur offre pas la possibilité de jouer en M15, catégorie qui a passé de 5 à seulement 3 équipes ? Les M15 ne disputeront plus leur championnat sous forme de tournois mais en un championnat normal avec 6 tours, soit 10 matches au meilleur des 5 sets.

On a essayé de créer deux catégories dans les juniors M17 et M19 (1 groupe titre et 1 groupe formation). Cela a été possible en M17 mais pas en M19.

Les championnats juniors garçons se dérouleront, comme par le passé, lors de tournois organisés conjointement avec l'association neuchâteloise.

Sven Tschanz demande pourquoi le championnat régional débute plus tôt que les championnats nationaux. Cela permet à des joueurs de prendre des licences régionales, de disputer deux ou trois matches en 2^e ou 3^e ligue puis de changer de licence quand ils ont disputé deux matches en première ligue. Il dit avoir utilisé cette subtilité réglementaire mais ne voudrait pas qu'on dise que son club a abusé de la situation. C'est à cause des vacances du mois d'octobre qu'il a dû procéder ainsi pour que les matches régionaux puissent se dérouler. Personne ne retrouve à redire à ce mode de faire et personne ne dit s'être senti lésé. Les championnats régionaux resteront programmés dès la fin septembre.

Serge Jubin (VBC Porrentruy) demande que les équipes filles M23 candidates aux Inter A soient informées qu'elles n'ont pas l'obligation de participer à un championnat complet M23.

Vincent Brêchet explique les principales modifications des règlements :

La seule modification des règles de jeu concerne l'application des sanctions le carton jaune redeviendra l'avertissement, le rouge la pénalisation (RI corrigé en conséquence).

On a introduit en un seul article (article 50) deux dispositions concernant les droits des capitaines qui sont notifiés sous deux articles différents dans le RCO de Swissvolley (89 et 248).

11. Élections

Jean-François Waelchli rappelle les conditions des élections (articles 25 à 27 des statuts).

Election du président de SVRJS :

Le président de l'assemblée rappelle l'importance de retrouver un comité au complet pour diriger l'association pour la fin de la législature. Il informe également les délégués que le comité a fait des recherches intensives, recherches qui sont malheureusement restées vaines. Il lance alors un appel aux délégués pour trouver, dans la salle, la personne qui voudrait bien assumer la charge.

Malgré son insistance, personne ne se propose. Claude Devanthéry annonce alors que le comité a prévu un plan B pour faire face à cette éventualité, il propose alors Vincent Brêchet pour la reprise du poste de président de SVRJS pour la fin de la législature.

C'est par 41 voix que Vincent Brêchet est élu.

De ce fait il manque un secrétaire et Jean-François Waelchli demande aux délégués de faire une proposition pour trouver un(e) nouveau (nouvelle) secrétaire.

Même scénario que pour la première élection : personne ne se décide à venir compléter le comité.

Claude Devanthéry propose alors Madeleine Brêchet, épouse de Vincent, pour le poste de secrétaire.

C'est également par 41 voix que Madeleine Brêchet est élue.

Elections des vérificateurs des comptes :

Sont élus vérificateurs des comptes : SG Courtételle (2^e année, VBC Tramelan (1^{ère} année).

Est élu vérificateur suppléant : le VBC La Suze.

13. Fixation de la cotisation des membres

Le comité propose de maintenir la cotisation des membres (clubs) inchangée, à Fr. 200.- C'est sans discussion et sans opposition que la proposition du comité est acceptée.

14. Budget 2013/2014

Patricia Schaller présente le budget de manière globale.

On voit une légère augmentation du budget des SAR filles + 2'000 fr.- à 9'000 fr.- en vue de l'intensification des entraînements. On garde 2'500 fr. pour la formation des garçons pour lesquels il n'y aura vraisemblablement pas de SAR mais des entraînements du style Volley Jumpers avec Gianfranco Pedercini. Pour le plan stratégique on a réduit la voilure et le budget passe à 5'000 fr., montant totalement pris en charge par la réserve de SVRJS. C'est ce montant-là

qui représente la totalité du déficit présumé avec des charges totales de 88'190 fr. pour des recettes de 83'190 fr. Egalement augmentation des charges sociales due à l'élévation du montant des indemnités votée en 2012. Comme les indemnités sont versées en fin de saison, cette augmentation n'aura des répercussions qu'en 2013 seulement.

Baisse des subventions du Swiss Label : étant une petite région, on a de la peine à remplir les conditions du nombre d'heures d'activité dans nos programmes de formation.

- Examen et adoption des indemnités
Le montant des indemnités est identique à celui de 2012-2013 soit 21'800 fr.
Cette partie du budget est acceptée à l'unanimité.
- Examen et adoption du budget spécifique pour la formation.
Dépenses prévues : 9'000 fr. du côté féminin et 2'500 fr. du côté masculin.
Cette partie du budget est acceptée à l'unanimité.

Votation sur l'adoption du budget dans sa globalité : acceptation à l'unanimité.

15. Propositions des membres

Aucune proposition de la part des clubs.

16. Honorariat

Aucune proposition.

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

On conserve la formule du vendredi soir. Ce sera le 13 juin 2014. Le VBC Tramelan se porte candidat à l'organisation de cette assemblée.

18. Divers et imprévus

Le tournoi Kids 2014 qui sera organisé par Volleyboys sera ouvert aux autres régions.

Marco Severino présente le formulaire que les clubs qui font des camps d'entraînement devront remplir pour obtenir une part des 1'000 fr. qui sont mis à leur disposition pour ce genre d'activité de formation.

Vincent Brêchet, représentant auprès du parlement de Swiss Volley présente le programme d'investissement de Swissvolley pour la relève et les équipes nationales. S'il est accepté, ce programme sera financé par une hausse assez sensible du prix des licences. Les clubs ont reçu le document complet par courriel et une séance spécifiquement consacrée à ce sujet est prévue le mercredi 11 septembre à Moutier.

Serge Jubin dit qu'un questionnaire a été envoyé par la Commission des Sports du canton du Jura à tous les clubs sportifs de la République (320) et que seuls 120 ont répondu. Parmi ceux qui n'ont pas répondu, il y a des clubs de volley. Il met en garde les clubs qui ont omis de répondre : ils se verront ainsi privés de subventions. Il incite donc tous les clubs à vérifier s'ils ont bien répondu au questionnaire en question.

Marco Severino pose la question de l'opportunité de publier sous forme papier les rapports annuels. Une majorité se dessine en faveur d'un envoi électronique des documents. Pour les clubs qui le désirent, d'autres documents, tels que factures ou autres pourront également être envoyés par le Net.

Jean-François Wächli met un terme à l'assemblée en remerciant les participants et réitère ses remerciements pour l'organisation de l'assemblée par la SG Courtételle.

L'assemblée se termine à 22h00.

Le secrétaire : Vincent Brêchet